Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

N° D'ORDRE : 2022-102

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers En exercice : 29

Présents: 22 SEANCE DU 21 JUILLET 2022

 Pouvoirs :
 06

 Excusé :
 00

 Absent :
 01

 Qui ont pris part à la délibération :
 28

 $\underline{\textit{Date de convocation}}: 15 \text{ juillet } 2022$

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un juillet à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

<u>Présents</u>: M. VINCENT Gilles, Maire — M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h42) — M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. FONTANA Alain – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. DEZERAUD Philippe – Mme MONTAGNY Nolwenn – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

<u>Pouvoirs</u>: Mme ESPOSITO Annie pouvoir à M. VINCENT Gilles, Maire – M. QUENET Xavier pouvoir à M. MARIN Michel – Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme DEFAUX Catherine – Mme ASNARD Marjorie pouvoir à M. TOULOUSE Christian – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à Mme VIENOT Véronique – M. LE PEN Jean-Ronan pouvoir à Mme MONTAGNY Nolwenn.

Absent: M. BLANC Romain.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

6- CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT – DIRECTION DES FINANCES – RESSOURCES HUMAINES ET COMMANDE PUBLIQUE

La création d'un poste à temps complet est rendue nécessaire dans le cadre de l'organisation des services de la commune (Direction des Finances, Ressources Humaines et Commande Publique), étant précisé qu'il s'agit en l'espèce d'une augmentation du temps de travail d'un agent actuellement à 80%.

Préalablement saisi, le Comité technique en date du 19 mai 2022 a émis un avis favorable concernant la création de ce poste à temps complet.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;
- VU le Code général de la Fonction publique ;
- VU l'avis favorable du Comité technique en date du 23 juin 2022;

DECIDE A L'UNANIMITE

créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 22 juillet 2022, pour extrait conforme.

Signé: Le Maire,

Gilles VINCENT